

Etaient Présents :

	Qualité	Titre	Nom	Prénom	STRUCTURE	PRESENCE	
Collège Privé	TIT	M.	BAJARD	Christian	FDSEA	1	6
	TIT	M.	DECOMPOIX	Arnaud	Directeur de la Maison Familiale d'Anzy le Duc	1	
	TIT	M.	DOLLAT	Marc	L'arc Scène nationale	1	
	TIT	M.	FUCHEY	Flavien	Diverti Parc	1	
	TIT	Mme	HOEL	Nathalie	Intermarché Digoïn		
	TIT	Mme	LAPREE	Laurence	Mission Locale du Charolais Brionnais	1	
	TIT	M.	PERCHE	Michel	ATI Adhésifs		
	SUP	Mme	DEMESLAY	Francine	PIMMS	1	
	TIT	M.	REVERDY	Patrice	Saint Yan Air Business		
	TIT	M.	THILLET	Emmanuel	UCIA de Paray le Monial et élu CCI		
Collège Public	TIT	M.	BERTHIER	Pierre	Pays Charolais Brionnais	1	4
	TIT	Mme	CORNELOUP	Josiane	Assemblée Nationale		
	TIT	M.	DUCARRE	Jean-Claude	Pays Charolais Brionnais	1	
	TIT	M.	DURIX	Arnaud	Pays Charolais Brionnais	1	
	TIT	Mme	GUEUGNEAU	Edith	Pays Charolais Brionnais	1	
	TIT	M.	LOTTE	Dominique	Pays Charolais Brionnais		
	TIT	M.	NEVERS	Eric	Pays Charolais Brionnais		

	OUI	NON
DOUBLE QUORUM	X	

Total Votants	10	
Dont acteurs Privés	6	

Participaient également Tania Rizet, directrice, Hélène Botti, animatrice Leader et Fabienne Bajard, gestionnaire Leader.

Les services de la Région étaient excusés.

Le double quorum étant atteint, Monsieur Arnaud Durix, Vice-Président du Pays Charolais Brionnais et Président du comité de Programmation rappelle l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour

- Personne ne s'y étant opposé, un point supplémentaire est rajouté à l'ordre du jour : l'intégration de la commune du Rousset Marizy dans le périmètre des communes éligibles
- Un deuxième point est également ajouté : la modification des membres du collège public

- Approbation du compte rendu du dernier comité de programmation et de la consultation écrite
- Modification du règlement d'intervention (assouplissement du taux fixe)
- Programmation de 4 dossiers :
 - o Réhabilitation de la cure en restaurant scolaire et salles périscolaires à Iguerande
 - o Aménagement d'une base de loisirs à Vendennes sur Arroux
 - o Extension du gymnase intercommunal à La Clayette
 - o Aménagement d'un multiservices à Anzy le Duc

Visite du gymnase intercommunal à La Clayette

1- Approbation du procès-verbal du comité du 12 juin 2017 et de la consultation écrite du 17 novembre 2017

Approbation à l'unanimité par le comité de programmation du procès-verbal du 12 juin 2017 et de la consultation écrite du 17 novembre 2017 qui a permis la validation des grilles de sélection et du règlement d'intervention.

2- Intégration de la commune du Rousset Marizy dans le périmètre des communes éligibles

Lors de la signature de la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Bourgogne, le territoire éligible était celui du GAL du Pays Charolais Brionnais.

La commune Le Rousset-Marizy a intégré la communauté de communes le Grand Charolais le 1^{er} janvier 2017, a délibéré pour entrer dans le périmètre du territoire du GAL Pays Charolais Brionnais.

La Pays du Chalonnais a voté par consultation écrite de septembre 2017, la sortie de cette commune de leur territoire

L'intégration de la commune du Rousset Marizy dans le périmètre des communes éligibles a été approuvée à l'unanimité par le comité de programmation.

3- Modification du règlement d'intervention

La région nous a informé par mail qu'un assouplissement de l'application du Taux d'Aide Publique fixe est possible suite à une interpellation, fin août 2017, de la Commission Européenne par l'Autorité de Gestion Bourgogne – Franche-Comté

Il a été convenu :

- Du maintien de la notion et du principe général d'application d'un taux d'aide publique fixe.
- De la possibilité toutefois, dans le cadre des programmes LEADER, pour les maîtres d'ouvrage PUBLICS et PRIVÉS, de ne pas atteindre le taux d'aide publique fixe en cas d'insuffisance de cofinancements publics nationaux.

Il sera concrètement possible désormais de valider des dossiers avec un taux d'aide publique inférieur au taux fixe établi (à la seule condition toutefois d'une insuffisance de subventions publiques «nationales»)

Afin de permettre l'application de ces changements à nos dossiers, il est nécessaire de valider l'ajout de la phrase suivante dans le règlement d'intervention adopté lors de la consultation écrite

« S'agissant des sous-mesures 19.2 et 19.3 (LEADER), le taux d'aide fixé dans les documents qui détaillent la mise en œuvre peut être révisable à la baisse au moment de la contractualisation. Ce taux s'entend donc comme un taux maximum et non pas comme un taux fixe. Cette règle sera d'effet rétroactif, et s'appliquera à compter du 2 août 2017. »

Cette modification du règlement d'intervention a été validée à l'unanimité.

4 – Programmation des 4 dossiers

Avec la validation du règlement d'intervention et des grilles de sélection, nous disposons de tous les éléments pour sélectionner et programmer les dossiers de subventions.

Un dossier de demande de subvention ne peut être présenté et la subvention ne peut être attribuée que si le dossier est réputé complet et l'instruction validée par la Région, ce qui est le cas des 4 dossiers d'aujourd'hui :

- Réhabilitation de la cure en restaurant scolaire et salles périscolaires à Iguerande
- Aménagement d'une base de loisirs à Vendennes sur Arroux
- Aménagement d'un multiservices à Anzy le Duc
- Extension du gymnase intercommunal à La Clayette

Réhabilitation de la cure en restaurant scolaire et salles périscolaires à Iguerande

Plan de financement définitif

Dépenses pour la partie éligible		Recettes pour la partie éligible	
Travaux réfection de l'ancienne cure	456 022.10 €	Leader	50 000.00 €
		Conseil Général	51 573.45 €
		Conseil Régional	69 999.99 €
		DETR	136 806.63 €
		Autofinancement	147 642.03 €
TOTAL	456 022.10 €	TOTAL	456 022.10 €

Grilles de Sélection

ACTION 4.1 A et B : Création et développement de services petite enfance, enfance et jeunesse, cantines et restaurants scolaires	NOTE 2/7 min.	Argumentaire du porteur
<u>Partenariat public-privé :</u> Un partenariat public/privé est-il instauré sur le projet ? oui 1 – non 0	1/1	Partenariat avec l'APS, association qui gère le restaurant scolaire sur le projet
<u>Démarche collective :</u> *Projet mené seul, sans concertation 0 *Projet mené en collaboration (dans sa construction et/ou sa conduite) avec 1 partenaire 1 *Projet mené en collaboration (dans sa construction et/ou sa conduite) avec 2 partenaires 2	2/2	Projet mené en collaboration dans sa construction et sa conduite avec l'association du restaurant scolaire, le personnel communal et les instituteurs, qui en assurent le bon fonctionnement. Attestation de chacun
<u>Impact économique :</u> * Le projet prévoit il la création potentielle d'emplois ? oui 1 / non 0	0/1	Pas de création d'emploi, mais pérennisation de l'emploi avec le même nombre d'heure. Restaurant et non salle de réchauffage
<u>Besoin identifié :</u> - Analyse de situation existante par le porteur ou ses partenaires oui 1 / non 0	0/1	Restaurant scolaire et école hors norme et trop petits. Prise en considération des besoins futurs de l'éducation nationale. Pas de justificatif.
<u>Prise en compte de la population :</u> * Le porteur n'a pas associé ou informé la population 0 * Le porteur informe les usagers et/ou leur famille 1 * Le porteur implique les usagers et/ou leur famille dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'opération 2	1/2	Implication des usagers (attestation et CR) Mise en œuvre : articles bulletin municipaux – Compte-rendu du conseil d'école

4/7

Le comité de programmation émet un avis favorable à l'unanimité pour attribuer la note de 4/7 et 50 000 € pour le projet de réhabilitation de la cure en restaurant scolaire et salles périscolaires à Iguerande.

Aménagement d'une base de loisirs à Vendennes sur Arroux

Plan de financement définitif

Dépenses éligibles	
Base de Loisirs	960 165.09 €
TOTAL	960 165.09 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	100 000.00 €
Conseil Départemental 71 DETR	25 924.54 € 336 057.78 €
Autofinancement	498 182.77 €
TOTAL	960 165.09 €

Grilles de Sélection

ACTION 7.2 : Services et équipements touristiques qui viennent renforcer le territoire dans une logique de destination, en complément des itinéraires régionaux	NOTE 1/4 mini	Argumentaire du porteur de projet
Rayonnement du projet : *Projet se réalise à l'échelle d'une commune 0 *Projet se réalise à l'échelle d'un EPCI 1 *Projet se réalise sur au moins 2 EPCI 2	1/2	Situation géographique au cœur du Charolais-Brionnais et aux portes de l'Autunois.
Labellisation : L'action s'inscrit elle dans un réseau national, régional ou départemental (hors label « Balades Vertes ») ? oui : 1 / non : 0	0/1	Le Label EcoPagayeur a été abandonné par la fédération régionale
Public spécifique : Le projet prend il en compte un public enfant et/ou famille ?	1/1	Activités de pleine nature dans un site naturel à destination des familles et des personnes à mobilité réduite : Tables de pique-nique, bain de soleil, différents niveau de canoë kayak proposés, structures gonflables (conventions)

2/4

Mme Edith Gueugneau représentant la structure porteuse du projet ne prend pas part au vote.

Le quorum et double quorum sont atteints et le comité de programmation émet un avis favorable à l'unanimité pour attribuer la note de 2/4 et 100 000 € pour le projet d'aménagement d'une base de loisirs à Vendennes sur Arroux.

Aménagement d'un multiservices à Anzy le Duc

Plan de financement définitif

Dépenses éligibles	
Travaux	210 293.33 €
TOTAL	210 293.33 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	30 000.00 €
Conseil Départemental 71 DETR	20 091.00 € 54 300.00 €
Autofinancement	105 902.33 €
TOTAL	210 293.33 €

Grilles de Sélection

ACTION 4. 5. Création de commerces multiservices dans les communes rurales (hors villes et bourgs de l'armature urbaine du SCoT),	NOTE 1/7 min.	Argumentaire du porteur de projet
Logique de redynamisation du bourg : *Le projet reproduit de manière identique un équipement déjà présent sur la commune 0 *Des commerces existent déjà sur la commune, mais le projet apporte des services nouveaux, dans une logique de redynamisation 1 *Le projet apporte une offre inexistante sur la commune 2	2/2	Plus de multiservices et de boulangerie sur la commune. Etude économique démontrant la faisabilité économique du projet
Partenariat public-privé : Un partenariat public/privé est-il instauré sur le projet ? oui 1 – non 0	0/1	Pas de partenariat dans la réflexion du projet
Valorisation du territoire : *Le projet prévoit un espace de promotion du territoire dans l'équipement 1 *Le projet prévoit de vendre des produits locaux 1 *Le projet prévoit les deux 2	1/2	Le projet avec le repreneur actuel prévoit la vente de produits locaux
Impact économique : * Le projet a-t-il potentiellement vocation à créer de l'emploi ? oui 1 – non 0	1/1	Un boulanger et 1 vendeuse à temps plein
Le potentiel créateur / repreneur est-il déjà identifié ? oui 1 – non 0	1/1	Oui repreneur potentiel : Sarl le Petit Mitron. Attestation

5/7

Le comité de programmation émet un avis favorable à l'unanimité pour attribuer la note de 5/7 et 30 000 € pour le projet d'aménagement d'un multiservices à Anzy le Duc.

Extension du gymnase intercommunal à La Clayette

Plan de financement définitif

Dépenses éligibles	
Travaux	756 434.06 €
TOTAL	756 434.06 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	150 000.00 €
Conseil Régional	107 846.31 €
DETR	189 108.74 €
Autofinancement	309 479.01 €
TOTAL	756 434.06 €

Grilles de Sélection

ACTION 5.2 : Création, agrandissement ou modernisation (études préalables, travaux) d'équipements sportifs	NOTE 1/3 minimum	Argumentaire du porteur de projet
Besoin identifié : - Analyse de la situation existante par le porteur ou ses partenaires oui : 1 / non : 0	1/1	Le planning d'utilisation de la nouvelle salle est estimé à 73.50 heures par semaine, soit une moyenne de 10.5 heures par jour, et l'ancien gymnase à 93h00, soit plus de 13 heures/jour. Demande des associations utilisatrices

<p>Démarche collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Projet mené seul, sans concertation 0 * Projet mené en concertation ou co-construit avec 1 structure sportive ou culturelle, publique ou privée (dans sa construction et/ou sa conduite) 1 * Projet mené en concertation ou co-construit avec au moins 2 structures sportives ou culturelles, publique ou privée (dans sa construction et/ou sa conduite) 2 	2/2	<p>Projet mené en collaboration avec les associations utilisatrices : SRC Basket, Ass. Clayettoise de lutte, Ass. Intercommunale Sports et loisirs, l'Amicale des écoles publiques (badminton et volley), le tennis club, l'amicale des sapeurs-pompiers, l'Union Cycliste Clayettoise, le SRC Foot.</p> <p>1 Compte rendu de réunion et 1 convocation</p>
---	-----	--

3/3

Le comité de programmation émet un avis favorable à l'unanimité pour attribuer la note de 3/3 et 150 000 € pour le projet d'extension du gymnase intercommunal à La Clayette

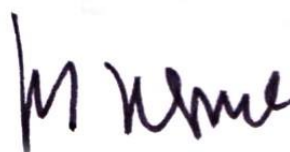
4 – Modification des membres du collège public

Suite à l'élection de Madame Josiane Corneloup en tant que député, il est proposé de modifier les membres du collège public comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Arnaud DURIX	Jean-Marc NESME
Eric NEVERS	Marie-Christine BIGNON
Pierre BERTHIER	Fabien GENET
Edith GUEUGNEAU	Isabelle LAGOUTTE
Jean PIRET	André MAMESSIER
Dominique LOTTE	Gérald GORDAT
Jean-Claude DUCARRE	Georges BORDAT

Cette modification a été approuvée à l'unanimité.

Le Président du GAL du Pays Charolais Brionnais



Jean-Marc NESME

